



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2026-23 du 02 avril 2026

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2026-33
DU MARDI 05 MAI 2026

Présents : Mmes Véronique MARAVAL, Marie-Claude ROLLAND, MM. Fabrice MARCUZZO, Sylvian CALS, Jacques BROSSARD.

Excusés : Mme Sylvie BASCOUL, M. Jean-Luc CANTALOUBE.

Objet de la décision : Urbanisme – Avis sur le changement de destination d'un bâtiment agricole en zone A à Terre-de-Bancalié

Un projet de rénovation d'un bâtiment agricole de 75 m² attenant à la maison d'habitation à Terre-de-Bancalié (PC n° 081 233 26 00002 déposé le 28/01/2026) nécessite un changement de destination.

Le bien objet du projet n'est pas identifié comme pouvant changer de destination au PLUi en vigueur. Toutefois, il peut faire l'objet, sous conditions, d'un tel changement au regard de la loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement.

Vu l'article L.152-6-9 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2026-03 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2026 ayant pour objet la délégation au Bureau Communautaire pour avis conforme de la Communauté de Communes sur les demandes de changement de destination

Considérant que le pétitionnaire a démontré que le bien avait perdu tout usage agricole ou forestier depuis plus de 20 ans,

Considérant que le projet respecte les règles du PLUi en vigueur,

Considérant l'avis favorable conforme de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du Tarn en date du 24 mars 2026,

Considérant l'avis favorable du Maire de la Commune de Terre-de-Bancalié,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide de formuler un avis favorable.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Véronique MARAVAL
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CENTRE TARN